

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
GROUPEMENT DE LA R.A
 UNITÉ (CLAIR)
BRIGADE DE
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
PV NMR 424 / 1990

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

107/198650-30123
 Commandant-Colonel P. FLEURIE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)

Le cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

base aérienne de

OBJET DE LA PROCÉDURE

Néant

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

• OBSERVATION D'UN PHÉNOMÈNE **O.V.N.I.**

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

SCELLÉ(S)

INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse
2	Audition de témoin B , R
3	Audition de témoin M , J
4	Audition de témoin MA , E
5	Audition de témoin K , G
6	Esquisse O.V.N.I du gendarme B , R
7	Esquisse O.V.N.I du gendarme M , J
8	Plan de masse de la base aérienne

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

DESTINATAIRES	INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.
<input type="checkbox"/>	2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
<input type="checkbox"/>	1 Monsieur le préfet du département des
<input checked="" type="checkbox"/>	1 Au Général commandant la R.A
<input type="checkbox"/>	2 Au ministre de la défense, direction générale de la gendarmerie nationale, bureau défense opérations
<input type="checkbox"/>	1 AUX ARCHIVES <input checked="" type="checkbox"/> VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE **16 NOV. 1990** 198
Le Lieutenant-Colonel J
 Commandant le Groupement
 de Gendarmerie Air 'R.A.
 SIGNATURE , I ET CACHET

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE OU ESCADRON
GROUPEMENT DE R.A
UNITE
BRIGADE
PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)
PV NMR 424 / 1990

PROCEDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL
DE SYNTHÈSE

01 01

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

ANALYSE : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
"OBSERVATION D'UN O.V.N.I."

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES NOUS TROUVANT A (LIEU)
Ce jour six novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix ,
nous soussigné(s) L _____, D _____, gendarme, officier de police judiciaire
Vu les articles 16 à 19 § 75 du code de procédure pénale
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

/ - P R E A M B U L E - /

Le six novembre 1990 à 08 heures, nous sommes informés par deux militaires de notre unité, de l'apparition d'un phénomène non déterminé, le soir du 05 novembre 1990 vers 19 heures.

Après prise de renseignements, un message N° 564 / 2 est établi le 06.11.1990 à titre de compte-rendu à notre commandant de groupement.

/ - E X P O S É D E S F A I T S - /

Le 05 novembre 1990 à 19 heures; les gendarmes B _____, R _____ et M _____, J _____ sont en poste à la vigie du groupe de liaisons aériennes ministérielles sur la base aérienne de _____

Dans les minutes qui suivent, ils sont témoins de l'apparition d'un phénomène lumineux dans l'espace aérien situé au-dessus de la commune de _____

Aux dires des témoins, l'apparition a duré moins d'une minute et elle était de grande taille (équivalent à un BOIENG 747), se déplaçant silencieusement d'OUEST en EST.

Ce phénomène lumineux composé d'environ 15 à 30 lumières fixes, se présente comme un trapèze. Il a été également aperçu à la même heure par un officier commandant de bord d'un NORD survolant la région d' _____

/ - E N Q U E T E - /

Le 06 novembre 1990 à 11 heures 30, nous procédons à l'audition du gendarme B _____, R _____ de notre unité. Ce dernier nous explique qu'il a aperçu le phénomène lumineux juste au dessus des bois de la commune de _____

A ses dires, il s'agissait de nombreux points lumineux (une quinzaine), formant un trapèze, se déplaçant silencieusement d'OUEST EN EST. Il n'a pu évaluer la distance le séparant de cette forme. Un faisceau lumineux de plus forte luminosité se projetait vers l'arrière. La taille de la figure géométrique ainsi formée semblait immense.

----- (CF PIECE N° 2) -----

107/MH-650-30128

Procédant également aux auditions du gendarme M [] , J [] et de l'aviateur MA [] également témoins des faits (ces derniers se trouvant en compagnie du gendarme B []), les mêmes données du problème nous sont exposées . Leurs déclarations corroborent cel du premier témoin cité .

----- (CF PIECES N° 03 et 04) -----

Un commandant de bord d'un NORD [] se présente à notre unité le même jour. Le commandant KI [] ; G [] de la [] escadre de transport du [] de la B.A [] de [] , survolait la région d' [] à 19 heures . Il se trouvait à 6500 mètres d'altitude, situé à 70 MILLES nautiques au sud de la balise [] , maintenant le cap au NORD lorsque le phénomène lumineux évoqué ci-dessus, est passé au dessus de son appareil. La forme lumineuse se déplaçait très rapidement d'OUEST en EST. Il était composé de 15 à 30 points lumineux à couleur dominante blanche orangée. ----- Le pilote n'a pu évaluer la distance séparant son appareil de l'apparition lumineuse . Il n'a distingué aucune masse ni contour de l'obj -----

----- (CF PIECE N° 05) -----

Les gendarmes B [] et M [] ont réalisé un croquis du phénomène lumineux aperçu . Ces ébauches sont joints à la présente procédure en pièces N° 06 et N° 07 . -----

Le 06 novembre 1990 , nous prenons contact téléphoniquement avec le contrôle local d'aérodrome . Ce service de surveillance radar de l'espace aérien , nous informe que le soir du 05 novembre 1990 à 19 heures , aucun écho radar du phénomène lumineux n'a été décelé sur les écrans de surveillance . -----

SYNTHESE ETABLIE SUR LES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES ET SUR L'OBSERVATION DU PHENOMENE :

METEOROLOGIE SUR LE SITE DE [] LE 05/11/1990 A 19H00
(données météo base)

- VENT : soufflant direction EST-NORD EST
- VITESSE : 04 NOEUDS
- COUVERTURE NUAGEUSE : 1/8° de nuages à 1500 mètres
- VISIBILITE : 10 KMs
- TEMPERATURE : 6°3 C°
- HUMIDITE DANS AIR : 84 %
- PRESSION : 1024 MILLIBARS .

RENSEIGNEMENTS ENTRECoupES SUR OBJET :

- Aucune masse ou contour objet aperçu
- Pourtour donné par sources lumineuses fixes de couleur rouge orangée (15 à 30 points)
- dessin formé représentant une sorte de trapèze . . .
- Traînée de plus forte intensité lumineuse sur l'arrière de la forme (comme une traînée de condensation)
- Aucun bruit émis par le phénomène aperçu par témoins .

PC.107/196650-30125

DUREE D'OBSERVATION par témoins au sol : Moins d'une minute
DUREE D'OBSERVATION EN VOL : Dix minutes environ de déplacement
entre les deux horizons (OUEST EN EST) .
VITESSE OBJET : Très grande vitesse non évaluée .

- C L O T U R E -

A ce jour, aucun autre renseignement sur le phénomène lumineux aperçu ne nous a été signalé ou rapporté .

Nous clôturons donc la présente procédure en l'état et la transmettons aux autorités ayant à en connaître.

Tout fait nouveau parvenant à notre connaissance fera l'objet d'une nouveau procès-verbal .

L' O . P . J :

GROUPEMENT DE
GENDARMERIE AIR - R.A.
UNITE
BRIGADE
PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)
PV NMR 424/1990

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

107/1990-01/25
02 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Observation d'un phénomène OVNI

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
ce jour six novembre mil neuf cent quatre vingt-dix à onze heures trente,
nous, soussigné(s) L. D. , Gendarme, Officier de police judiciaire,
vu les articles 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
B , R
SEXÉ, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)
M. , NATIONALITÉ (S'ÉTRANGER)
FILIATION
DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS
SITUATION DE FAMILLE

la brigade de Gendarmerie de l'Air de , gendarme affecté à

Nous trouvant au bureau de notre unité, comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus qui, entendue séparément nous déclare à onze heures trente:

Le cinq novembre mil neuf cent quatre vingt-dix, vers dix-neuf heures, me trouvant dans l'enceinte du GLAM sur la base aérienne de , à proximité de l'entrée principale, en compagnie du Gendarme M. J. , mon regard a été attiré par des lumières dans le ciel. J'ai tout d'abord pensé qu'il s'agissait d'un avion puis j'ai été surpris par la forme et la taille énormément de l'engin qui se déplaçait sans bruit à vive allure approximativement dans le sens OUEST - EST, à une altitude qui ne paraissait pas très élevée. Il semblait effleurer la cime des arbres. Personnellement j'ai cru remarquer une forme trapézoïdale mais je n'ai absolument pas remarqué le corps de l'engin mais seulement des lumières dessinant une forme et, vers l'arrière un faisceau lumineux genre "Laser" qui était orienté vers le sol. Je ne peux préciser le nombre exact de points lumineux, peut-être une quinzaine.

Au moment de l'observation, il faisait complètement nuit et le ciel était dégagé. Il n'y avait pas de vent.

Lors de cette observation, l'aviateur MA du GLAM, était également présent.

Le 6 Novembre 1990, à Douze heures.
Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
La personne entendue. L.O.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 Groupement de la R.A
 UNITÉ
 BRIGADE AIR
 PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)
 PV NMR 424 / 1990

PROCEDURE
 D'ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
 DE TEMOIN

N° PIÈCE 03
 N° FEUILLE 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : " SURVOL D'UN O.V N.I

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour six novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix ,
 nous soussigné(s) L , D , gendarme, officier de police judiciaire,
 vu les articles 16 à 19 § 75 du code de procédure p

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 M , J
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M/
 FILIATION ← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE
 marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE). PROFESSION
 , gen
 ualime affecte a la brigade de gendarmerie de l'Air de

Nous trouvant au bureau de notre unité à compar
 devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue séparément nous
 déclare à douze heures :

"-- Le 05 novembre 1990 vers 19 heures 00 je me trouvais en faction dans
 " l'enceinte du groupe de liaison aérienne ministériel de la base aérien
 " ne de . J'étais à la hauteur de la vigie en comp
 " du gendarme B , R et de l'aviateur MA appelé du contingen
 " en service au G.L.A.M. J'ai aperçu dans le ciel un objet volant venant d
 " l'EST et se dirigeant vers le sud en direction d' . Celui-ci se tr
 " vait à faible hauteur au dessus des arbres du bois de . Il
 " avait une forme TRAPEZOIDALE déterminée par des points lumineux de cou
 " leur rouge-orange. En dessous de cette forme se trouvait un projecteur
 " éclairant vers l'arrière. il se déplaçait à vive allure sans faire de
 " bruit.

"-- J'ai aperçu cet engin moins d'une minute .
 "-- au moment des faits, il faisait nuit et aucun avion n'a décollé de
 " base aérienne de . Le ciel était clair et il n'y avait
 " aucun nuage .

"-- L'aviateur MA a avisé l'officier de permanence du GLAM des fai
 " relatés. Ce dernier a téléphoné au contrôle local d'aérodrome de la b
 " Aucune présence suspecte d'engin n'a été décelée sur les radars .

"-- Je ne peux vous fournir d'autres renseignements de description de l'
 " gin .

A , le six novembre mil neuf cent quatre
 vingt-dix à douze heures quarante-cinq . Lecture faite par moi des rense
 gnements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'
 rien à y ajouter , à y changer, ou à y retrancher ,

La personne entendue : L' O.P.J :